

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DE CHARLIEU-BELMONT COMMUNAUTE

L'an deux mil VINGT TROIS

Le 19 octobre 2023 à 19 h

Le Conseil de CHARLIEU BELMONT COMMUNAUTE
Dûment convoqué, s'est réuni en séance publique ordinaire à Pouilly sous Charlieu
Sous la présidence de Monsieur René VALORGE
Date de la convocation : 12 octobre 2023

Présents : M. GROSDENIS Henri, M. CHIGNIER Bernard, M. MATRAY Jean-Luc, Mme GASDON Christine, M. FAYOLLE Jean, Mme BOURNEZ Christine, M. DURANTIN Michel, Mme FEJARD Carole, M. BERTHELIER Bruno, M. HERTZOG Etienne, M. LACROIX Jérémie, Mme URBAIN Sandrine, M. VALENTIN Alain, M. BUTAUD Jean Charles, M. LOMBARD Jean Marc, Mme CHATRE Murielle, Mme DUGELET Isabelle, Mme VAGINAY Hélène, Mme LEBEAU Colette, M. JARSAILLON Philippe, Mme JOLY Michelle, Mme TROUILLET Nelly, M. VALORGE René, Mme CARRENO Mercédès, M. CROZET Yves, Mme LEBLANC Florence, M. CHENAUD Fabrice, Mme CALLEN Marie-Christine, M. DESCAVE Guillaume, M. AUBRET Alain, M. PALLUET Dominique, M. DUBUIS Pascal, M. MOULIN Bernard.

Nombre de membres en exercice : 41 Nombre de présents : 33 Nombre de votants : 39

Excusés : Mme MONTANES Véronique, M. MEUNIER Gérard, Mme PONCET Sylvie, M. LAPALLUS Marc, M. GODINOT Alain remplacé par Mme CHATRE Murielle, M. VIODRIN Jérôme, M. DESBENOIT Bernard, M. LAMARQUE Michel, Mme DANIERE Emmanuelle.

Pouvoirs : M. MEUNIER Gérard à M. FAYOLLE Jean, Mme PONCET Sylvie à M. LACROIX Jérémie, M. LAPALLUS Marc à M. GROSDENIS Henri, M. VIODRIN Jérôme à M. VALORGE René, M. LAMARQUE Michel à Mme JOLY Michelle, Mme DANIERE Emmanuelle à M. MOULIN Bernard.

Election d'un secrétaire de séance : Mme CHATRE Murielle, (La Bénisson Dieu).

N°2023/N°150

OBJET : COMPLEMENT A LA CONVENTION REGIONALE POUR L'IMPLANTATION DE PLACE DE COVOITURAGE SUR LE TERRITOIRE

M. Guillaume DESCAVE Vice-Président en charge de l'environnement et du Plan Climat rappelle que la collectivité a signé une convention de coopération en matière de mobilité avec la Région AURA et validée en conseil communautaire par délibération n°2021/083 en date du 15 avril 2021. Cette convention décrit l'ensemble des thématiques et blocs de compétence qui pourront faire l'objet d'un accompagnement par la Région en matière de mobilité.

Dans le cadre de sa politique de mobilité, Charlieu Belmont Communauté souhaite mettre en place un réseau d'aires de covoiturage permettant de diminuer l'autosolisme notamment sur ses déplacements pendulaires. L'objectif est de créer une offre de mobilité partagée sur l'ensemble de son territoire (25 communes).

L'article VIII.1 de la convention de coopération en matière de mobilité énonce que « Les opérations éligibles concernent les places de stationnements destinées aux aires de covoiturage au profit des aires de covoiturage

La Région interviendra sous la forme d'une subvention à hauteur de 50 % maximum du coût, plafonnée à 900 € par place de stationnement matérialisée et dont l'usage au profit des usagers sera garanti dans la durée sur la base d'estimation des besoins partagés avec la Région. »

M. Guillaume DESCAVE explique que c'est dans ce contexte que Charlieu Belmont souhaite faire une demande pour un accompagnement de la part de la Région AURA au titre de 2024 pour l'aménagement d'aires de covoiturage sur son territoire (Aménagement de 100 places de covoiturage sur 25 communes). La Région souhaite participer au financement de ce projet et fait l'objet d'un contrat d'aménagement de mobilités vertes

Les dépenses relatives à la mise en place de ces aires de covoiturage s'élèvent à 41 666 € HT.

Le montant de la contribution financière de la Région serait estimé à 20 833 €, correspondant à 50% du montant global estimé.

Les services de la Région sont en train d'examiner la faisabilité de cette demande – en cas d'avis favorable :

Vu la délibération n°2021/110 en date du 17 juin 2021

Vu la délibération n°2021/139 du 16 septembre 2021

Vu la délibération n°2022-028 du 10 février 2022

Vu la délibération n°2022-139 du 15 septembre 2022

Vu l'avis du bureau exécutif qui s'est réuni le 11 septembre 2023

Où cet exposé et après en avoir délibéré à l'unanimité, le Conseil Communautaire,

- autorise Monsieur le Président à faire les démarches nécessaires pour percevoir les subventions relatives au projet d'aménagement d'aires de covoiturage sur le territoire de Charlieu Belmont Communauté et inscrites dans la convention de délégation de compétences pour l'organisation de mobilités actives et dans le contrat d'aménagement de mobilité verte dédié au projet,

- autorise Monsieur Le Président à signer ledit document ainsi que tous les autres documents afférents si validation par la Région AURA,

- dit que les dépenses et les recettes seront inscrites en investissement au budget principal.

La Secrétaire de séance
Représentant de la commune de La Bénisson Dieu
Mme Murielle CHATRE



Le Président de la Communauté
De Communes
M. René VALORGE



Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

042-200035202-20231019-N2023-150-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 26/10/2023